

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C. J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à
J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE.—ACTES OFFICIELS.—Examen d'inspecteurs.—Délimitation de municipalités scolaires.—Suite du rapport de M. l'inspecteur Prémont.—PÉDAGOGIE : L'Éducation politique à l'école primaire : C. J. Magnan.—PARTIE PRATIQUE : I, Exercices de grammaire. — II, Dictée : Le laud gordien — III, Dictée : Le village Savoyard.—Arithmétique.—Problèmes.—Algèbre.—DIVERS : Petite Revue.—Bulletin géographique.—Bibliographies.—

AVIS

L'abonnement de \$1 à l'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, pour l'année 1891, est payable d'avance à J.-B. Cloutier, 148, rue St-Olivier, Québec. Toute lettre contenant de l'argent doit être enregistrée. Nous prions MM. les secrétaires-trésoriers de Manitoba, et ceux de Chicouimi et du Lac St-Jean de vouloir bien retenir l'abonnement sur le salaire des institutrices qui reçoivent notre journal et de nous l'envoyer.

ACTES OFFICIELS

Examen des candidats à la charge d'inspecteur des écoles

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 20 mars 1891.

Avis public est par le présent donné qu'un examen des candidats pour la charge d'inspecteur des écoles protestantes, aura lieu au département de l'instruction publique, à Québec, à 9 heures A. M., samedi, le 9^e jour de mai prochain.

Les candidats sont requis d'adresser leurs applications et certificats accompagnés d'un dépôt de six piastres, au secrétaire du comité protestant du Conseil de l'instruction publique, Québec.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Dissolution de la dissidence de Roxton Falls, dans le comté de Shefford.

Ordre en Conseil du 12 mars. 1891.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR en Conseil, d'ordonner qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité de Roxton Falls, dans le comté de Shefford, ont laissé passer une année sans

avoir une école, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'ils n'ont pas mis la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour la dite municipalité de Roxton Falls, dans le dit comté de Shefford, est dissoute, et elle est par les présentes dissoute, en conformité au statut en tel cas fait et pourvu.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSPECTION PUBLIQUE
—

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en conseil, en du 21 mars dernier (1891), de détacher de la municipalité de "Forsyth," (Saint-Evariste), comté de Beauce, les dix premiers lots sud est des rangs 10, 11, 12, 13 et 14 du canton d'Adstock, et les annexer à la municipalité scolaire "d'Adstock," dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet qu'au mois de juillet prochain.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
—

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 21 mars dernier (1891), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Henri de Mascouche, dans le comté de l'Assomption, les lots désignés au cadastre de la dite municipalité sous les Nos. 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 966, 967 et 968 du côté nord du rang Laplaine, et les Nos. 971, 973 et 974 du côté sud de Laplaine, et les annexer à la municipalité de Saint-Lin, dans le même comté; cette annexion prenant effet au premier juillet 1891.

—
AVIS DE DEMANDE D'ÉRECTION DE
MUNICIPALITÉ SCOLAIRES
—

Détacher de la municipalité de Saint-Adolphe de Howard, dans le comté d'Ar-

genteuil, "les dix derniers lots des premier et deuxième rangs et les six derniers lots du troisième rang du canton de Howard"; détacher de celle de Sainte-Lucie de Doncaster, dans le comté de Terrebonne, "les huit premiers lots des onze rangs de Doncaster, et le lot numéro neuf du premier rang de Doncaster"; détacher de la municipalité de Sainte-Adèle, dans le comté de Terrebonne, "toute la partie du onzième rang du canton de Wexford, comprise dans la paroisse Saint-Adèle," et annexer tous ces lots et territoires à la municipalité scolaire de Beresford, connue sous le nom et étant la paroisse de Sainte-Agathe des Monts, dans le comté de Terrebonne, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

—
Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 12 mars dernier (1891).

De détacher les districts scolaires un et six de la paroisse de Saint-André comté d'Argenteuil, lesquels comprennent les numéros de cadastre suivants :

District numéro un.—8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 136, 140, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 168, 169, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 299, 300, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 319, 311, 312, 313, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337,

338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 476, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 334, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475.

District numéro six.—Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, de la municipalité scolaire pour les Protestants seulement dans la paroisse de Saint-André, comté d'Agenteuil, et les ériger en une nouvelle municipalité scolaire sous le nom de "village de Saint-André," comté d'Agenteuil.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, en date du 12 mars dernier (1891), de nommer, MM. Eugène Bœton, Augustin Bissonnette, Edmond St-Jacques, Thomas Menard et Cément Dubé, commissaire d'écoles de la nouvelle municipalité de Saint-Herménégilde de Burford, comté de Stanstead.

Rapport de M. l'Inspecteur Prémont

(Suite)

CITÉ DE QUÉBEC.

La cité renferme maintenant la ci-devant municipalité de St-Sauveur, mais la commission scolaire n'a pas cru devoir, pour cette année du moins, faire aucun changement dans la règle des écoles, et tout s'est passé

comme avant l'annexion. Je crois savoir cependant que l'année prochaine, les écoles tenues par des laïques seront mises sur le même pied que celles de même catégorie dans la cité, c'est-à-dire que la commission vote à peu près \$150, plus la rétribution mensuelle au titulaire de l'école, lequel doit se pourvoir à ses frais d'une salle de classe, d'un mobilier, d'un registre, etc.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce système n'est pas le meilleur, et que ce sont précisément ces écoles, quoique quelques-unes soient relativement bonnes, qui, par leurs mauvaises notes sous le rapport des maisons d'école, du mobilier et autres fournitures scolaires, ainsi que du cours d'études partiellement mis en opération, diminuent d'autant les bonnes notes que je recueille dans d'autres maisons, où l'on se conforme parfaitement à toutes les exigences des règlements scolaires.

Je ne crois pas qu'il y ait dans toute la province des écoles sous contrôle mieux tenues que celles de même catégorie qui sont dirigées ici par les frères des Ecoles chrétiennes, les frères de St-Vincent de Paul, les sœurs de la Charité, les sœurs du Bon-Pasteur et les sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

Il faut pouvoir suivre d'une année à l'autre le progrès qui s'opère dans ces maisons pour être en mesure de déclarer, comme je le fais, que ces professeurs d'un savoir éminent, ces institutrices distinguées que tout Québec connaît et apprécie, n'ont pas leurs supérieurs dans l'art de former la jeunesse. Eux seuls, par exemple, sont les derniers à croire à tant de succès. Pour moi, je tenais à dire bien haut, dans ce rapport, combien le public est redevable à ces congrégations religieuses pour leur dévouement inaltérable à la grande cause de l'éducation.

Je dois ajouter qu'un bon nombre d'insti-

tuteurs laïques de la cité s'acquittent bien de la tâche qui leur est confiée. Il serait difficile cependant de classer leurs écoles par ordre du mérite, attendu qu'elles ne se trouvent pas dans les mêmes conditions de succès. Je saurais bien, par exemple, faire le choix de celles qui me donnent le plus de preuves d'aptitudes pour l'enseignement. J'ai apprécié dans mes bulletins la valeur de chacune de ces écoles.

Mme Côté tient à St-Roch une école qui est subventionnée sur le fonds de l'Éducation supérieure. Elle désire la faire reconnaître comme une académie. Je crois qu'elle a raison, car plusieurs jeunes filles de ses élèves pourraient avantageusement suivre le cours académique. Mme Côté fait des sacrifices pour le maintien de son école, qui est bien encouragée du public, et ce ne serait que justice si elle pouvait obtenir un octroi plus considérable qui lui permit de faire les grandes améliorations qu'elle projette pour sa maison.

BANLIEUE DE QUÉBEC

Cette municipalité avait deux écoles. Une a été fermée cette année, et celle qui est en opération donne un résultat à peu près nul. MM. les commissaires pourtant se préparent à bâtir une maison et perçoivent des cotisations à cet effet.

ST-ROCH-NORD

Deux maisons, dont une doit être agrandie et réparée. Trois écoles qui progressent. Bonnes institutrices. Trop d'élèves dans l'école de Melle Bouchard. Les élèves de Melle Gosselin sont les plus avancés des trois écoles. Mobilier perfectionné.

PETITE-RIVIÈRE ST-CHARLES

Une école peu prospère. On doit cette année bâtir une maison. Mobilier perfectionné, mais défaut de fournitures scolaires.

ST-ADOLPHE

Petite municipalité perdue dans les Laurentides. Une vingtaine de colons soutiennent vaillamment leur école. Maison petite, mais suffisante pour le nombre d'élèves. Tout est pauvre ici. Il vaut mieux donner à ces braves colons que de leur demander. Aide additionnelle absolument nécessaire ; sans cela l'école fermerait.

STE-BRIGITTE DE LAVAL

Deux maisons. Une de médiocre apparence, pas de peinture ni de chaux. L'autre est neuve et non finie, mais de bonnes proportions. Il faudra donc réparer l'une et terminer l'autre. Assez fortes dépenses pour une municipalité pauvre. Grand besoin d'une aide additionnelle.

Deux écoles, dont une modèle mixte *médiocre*. Institutrice bien qualifiée, mais élèves peu assidus. Mobilier à peu près nul. École élémentaire *très bonne*. Mme Chamberland, l'institutrice, se distingue dans l'enseignement.

L'ANGE-GARDIEN

Trois bonnes maisons et quatre écoles dont une modèle mixte et trois élémentaires. Bien satisfait des progrès dans les quatre écoles. L'école élémentaire du centre, tenue dans une salle trop petite et le mobilier insuffisant. Institutrices bien qualifiées mais à leur début, excepté Mlle Gosselin. Toutes bien estimées.

M. le curé offre de beaux prix dans chaque école à l'élève le plus studieux et le plus assidu. La distribution s'en fait en présence des parents. Excellent moyen d'émulation.

CHATEAU-RICHER

Une école modèle de garçons tenue par M. Lavoie, excellent professeur. Elèves bien disciplinés. Programme d'études bien observé. Bons progrès. La maison est bien solide

et à vastes proportions, mais de pauvre apparence. Plusieurs parties défectueuses et réparations urgentes. Une bonne petite école élémentaire, annexe de l'école modèle, est fréquentée par une cinquantaine d'élèves. Mobilier très primitif dans ces deux écoles. Salaire minime aux deux titulaires.

Un couvent, quatre sœurs du Bon-Pasteur et trois départements scolaires dans cette institution. On est à délibérer actuellement sur les moyens à prendre pour agrandir et améliorer la bâtisse. Estimation approximative du coût, \$3,000. Mobilier ancienne forme. Mise en opération du cours d'études. Réputation soutenue.

Quatre autres bonnes maisons, dont deux inachevées. Quatre écoles élémentaires. Deux résultat à peu près nul. Une florissante, titulaire, Mlle Joséphine Gravel, institutrice distinguée. Une autre relativement bonne. Conditions inférieures de succès à l'école de Mlle Côté, excellente institutrice d'ailleurs.

STE-ANNE

Quatre écoles sous contrôle et un couvent indépendant subventionné tenu par les Sœurs de la Charité.

M. le curé de la paroisse, le révérend Père Debongnie est actuellement le moteur principal, et je pourrais dire unique, d'un mouvement qui va tuer, je l'espère, le microbe scolaire, cause d'une maladie presque incurable vulgairement appelée routine, et qui menaçait de léthargie nos bons habitants de Ste-Anne.

Les anciennes maisons d'école menaçaient ruine et le besoin d'ouvrir un plus grand nombre de classes se faisait vivement sentir au village : c'étaient des milliers de piastres qui allaient y passer. Que faire ? MM. les commissaires délibéraient, je les exhortais à dénouer les cordons de la bourse, mais pour eux, pareil dénouement, c'était la ruine, et

durant des mois, des années, les échos d'alentour répétaient le mot terrifiant, ruine ! ruine ! J'allais, Monsieur le Surintendant, vous soumettre ce cas embarrassant quand, à mon avant dernière visite, j'eus une entrevue avec le bon recteur qui me dit : Attendez encore quelques semaines, et je serai alors prêt à dire ce que je pourrai faire pour mes bons paroissiens. Résultat : trois maisons à vastes proportions s'élevèrent triomphalement aux frais de M. le curé, et font taire l'écho sinistre : ruine ! ruine ! pour le remplacer, je suppose, par cet autre...reconnaissance !

Les quatre institutrices de Ste-Anne, Mlles Filion, Lepetit, E. Morel et R. Morel, jouissent de la meilleure réputation comme éducatrices. On a ouvert cette année dans le couvent une école exclusivement anglaise, qui a été confiée à une institutrice laïque diplômée et d'origine irlandaise. On enseigne maintenant dans cette maison la musique et toutes les branches d'un cours complet. Un bon nombre de jeunes filles de la ville et des paroisses avoisinantes viennent y faire leur éducation.

(à suivre)

L'Éducation politique à l'école primaire

(Pour l'Enseignement primaire)

Ne craignez rien, lecteurs. Il ne s'agit pas ici d'introduire la politique à l'école, loin de vous cette pensée. Nous venons tout simplement émettre une opinion qui, si elle est acceptée, est appelée à régénérer l'électorat de notre pays.

Il est inutile d'entrer dans les détails. Chacun sa't, hélas ! combien le nombre des électeurs corrompus est grand au Canada, comme dans presque tous les pays constitutionnels, d'ailleurs. Nous n'avons pas à in-

diquer ici les causes de ce vice hideux que l'on appelle *la corruption*. Qu'il nous suffise de dire que le mal est si grand que les évêques de notre province, de concert avec Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, sont sur le point de publier une lettre collective dénonçant avec vigueur les misérables qui influencent les électeurs au moyen de la boisson en temps d'élection. Que dire donc de ceux qui achètent, tout comme on achète une bête, le vote d'un pauvre ignorant, d'un nécessiteux ou celui de ces électeurs cupides qui sacrifient périodiquement leur conscience, leur honneur et leurs convictions pour quelques chétives piastres!

Nous ne critiquons pas, nous constatons un bien triste état de chose. L'électorat est tellement gangrené que les hommes étrangers aux luttes politiques, mais soucieux de l'honneur de notre province, sont à se demander s'il est encore temps de couper court au mal qui menace de réduire la nationalité canadienne-française à l'impuissance.

Oui, il est encore temps de briser les chaînes qui retiennent une trop grande partie de nos compatriotes dans l'esclavage, qui les empêchent, au jour du scrutin public, de déposer dans l'urne électorale un bulletin libre et indépendant, expression sans tache d'un vif amour pour la religion et la patrie. Il importe plus que jamais de faire comprendre aux Canadiens-français combien ils doivent se servir avec conscience et patriotisme d'une des plus nobles attributions des peuples civilisés : *le droit de voter*, c'est-à-dire la faculté de choisir ceux qui doivent gouverner notre pays. Un jour ou l'autre la province de Québec peut avoir besoin du vote compact de ses enfants. Des questions politiques de premier ordre, concernant par exemple nos droits religieux ou nationaux, peuvent surgir. Que ferons-nous si la cor-

ruption politique va son train ? Nous serons alors témoins d'un spectacle bien triste. Oh douleur ! nous verrons des centaines de descendants de ces fiers Normands, Bretons, Picards, Vendéens qui arrosèrent les rives du St-Laurent du plus pur de leur sang pour y déposer la semence d'une race forte et fière, nous verrons, dis-je, des Canadiens-français troquer lâchement leurs libertés conquises au prix de luttes héroïques contre une vile poignée d'or ou une infâme cruche de *wiskey*.

Qu'y a-t-il à faire pour effacer tant de honte et prévenir tant d'abaissement ?

Instituteurs, mes amis, écoutez-moi. Tandis que les illustres Pasteurs de notre religion réformeront les *grands*, nous, fiers éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, formons les *petits* afin de ne pas avoir à les réformer plus tard. Cela ne veut pas dire qu'il faille parler politique aux enfants. Un instituteur, digne de ce nom, ne mentionnera jamais à l'école, le nom d'un chef ou d'un parti, tant il doit respecter l'opinion de tous dans leurs enfants. Mais au cours des leçons d'histoire du Canada, de géographie du pays, de lecture, de français, etc, il trouvera l'occasion de faire admirer le patriotisme, la probité et la fierté de nos ancêtres. Il s'efforcera de faire comprendre aux enfants, aux plus âgés du moins, notre système de gouvernement depuis le pouvoir central jusqu'aux conseils municipaux, pouvoirs qui dépendent tous du droit si important du suffrage. Il insistera sur la grandeur et la noblesse de cet acte : *voter*. Qu'il ne faut faire usage de ce droit qu'avec conscience, c'est-à-dire en vrai chrétien. Que le gouvernement représentatif dont nous jouissons a été arraché lambeau par lambeau à l'oligarchie anglaise, grâce aux efforts courageux des générations qui nous ont précédés. Il serait indigne des électeurs actuels de se

servir à la légère, ou ce qui est encore pis, lâchement et illégalement, d'une attribution que nos lutteurs ont eu tant de peine à obtenir, etc. En un mot faire de l'économie politique élémentaire aux garçons de nos écoles, jeunes gens qui seront avant peu des électeurs.

Quand la jeunesse connaîtra bien la constitution de son pays, qu'elle aura appris à imiter les citoyens modèles qui nous l'ont obtenue, qu'elle saura que l'Église fait un devoir à ses enfants de voter suivant leur conscience, qu'il n'y a rien de si triste, de si honteux que de corrompre les autres ou de se laisser corrompre soi-même, alors nous aurons une phalange de futurs électeurs qui seront aptes à remplir leur devoir de citoyen en homme d'honneur.

Préparons l'enfance aux luttes de l'avenir en lui apprenant les devoirs civils qu'elle aura à remplir plus tard. Instruisons-la, moralisons-la, *christianisons-la*.

Voilà comment nous doterons notre pays d'électeurs honnêtes.

C. J. MAGNAN.

PARTIE PRATIQUE

Exercices de grammaire

1° FORMATION DU PLURIEL DANS LES NOMS ET LES ADJECTIFS

1

DICTÉE

Mettre au pluriel les phrases suivantes :

Le crime odieux. (*Les crimes odieux*).—
Un excès dangereux. (*Des excès dangereux*).—
—Un poireau vert. (*des poireaux verts*).—
Le coiffeur habile.—Le haut peuplier.—Le cheveu gris.—L'abeille diligente.—L'écolier studieux.—Le bœuf gras.—La petite fille

orgueilleuse et vaniteuse.—Le château magnifique.—La belle matinée.—La lanterne sourde.—La servante maladroite et étourdie.—Le verre malpropre.—Un riche présent.

2° PRONOMS PERSONNELS.

Règle générale : Les pronoms *il, elle, ils, elles*, s'accordent en genre et en nombre avec le nom dont ils tiennent la place.

1° Choisir dans l'exercice suivant parmi les pronoms *il, elle, ils, elles*, celui qui convient :

Maria a été malade...est guérie.—Écoutez toujours vos parents,...ne peuvent que vous donner de bons conseils, s'...comprennent leurs devoirs.—Ma cousine est morte, ...n'avait pas encore vingt ans !—J'ai beaucoup pleuré votre départ,...a été pour moi la cause de nombreux chagrins.—Vos mères sont...venues ?—La pluie est enfin tombée, ...a fait grand bien.—Vos terres ne sont point encore ensemencées,...devraient l'être depuis longtemps.

2° Indiquer de quelle personne sont les pronoms contenus dans l'exercice suivant, en mettant 1 sous les pronoms de la première personne, 2 sous les pronoms de la deuxième personne, et 3 sous les pronoms de la troisième personne.

—Je reviens de la classe, elle a été courte à cause de la grande chaleur qu'il a fait.—Tu te souviendras qu'il faut toujours respecter ses parents et leur obéir.—Vous m'avez fourni du pain, moi, je veux, en retour, vous envoyer un peu de cet excellent vin que vous avez goûté.—Enfants, vous ne sauriez trop travailler ; plus tard, vous reconnaîtrez la vérité de ces paroles.—C'est en vain que je vous cause, vous ne m'écoutez pas.—Je le leur avais bien dit, ils ne réussirent point.—Chacun pour soi, Dieu pour tous, dit l'égoïste.—En voulant tout rapporter à soi, on finit par se nuire.—Eux aussi, veulent être

de la partie ; de la sorte, elle sera des plus joyeuses.

II

DICTÉE

LE NŒUD GORDIEN

Le nœud *gordien* était un nœud si bien fait qu'un *oracle* avait promis l'empire de l'Asie à celui qui le *délierait*. *Alexandre*, désespérant d'en venir à bout, le trancha d'un coup d'épée, et il eut raison, car il eût perdu là son temps et sa peine. Mais il n'en est pas toujours ainsi. Il y a des nœuds qu'on peut délier. En d'autres termes, il y a des difficultés qu'on peut vaincre sans recourir aux moyens violents, des embarras dont on peut sortir par son adresse et sa persévérance. Vous pouvez guérir un membre avec des *topiques* ? ne l'*amputez* pas. Vous pouvez *vider* une question *litigieuse* à l'*amiable* ? ne la tranchez pas par un procès. Les *solutions* trop brusques ont des effets irréparables, la patience est l'art d'obtenir.

LEBAIGUE.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Gordien : le nœud qui attachait le joug au timon du char de *Gordius*, roi de Phrygie ; se dit de toute difficulté qu'on ne peut vaincre que par la violence. *Alexandre* éluda plutôt qu'il n'accomplit l'*oracle*, la réponse qu'avaient faite les dieux à une question qu'on leur posait à ce sujet. = *Délierait* : remarque sur le futur et le conditionnel des verbes en *ier*, la dérivation régulière amène un *e* muet avant la terminaison. = *A bout* : venir à bout, c'est réussir, surmonter la difficulté : — *pousser à bout* ? = *Recourir* : user comme dernier moyen ; — *recourir*, courir de nouveau ? = *Vous pouvez* : interrogation, pour : si vous pouvez, s'il est possible de. = *Des topiques* : en médecine, les médicaments, les remèdes

qu'on emploie à l'extérieur. = *Amputez* : *amputer*, c'est couper, séparer du corps. = *Vider* : régler, décider qui a raison. = *Litigieuse* : qui peut être sujet à *litige*, à contestation. = *A l'amiable* : (locution adverbiale) en s'entendant comme entre amis, avec des dispositions conciliantes.

EXERCICES

Relever les verbes, indiquer le sujet, expliquer l'accord. = Construire cinq phrases où le verbe aura pour sujet le pronom *qui* (varier le nombre de l'antécédant). = Conjuguer aux temps simples le verbe *courir* et ses composés.

L'Instruction primaire.

III

DICTÉE

UN VILLAGE SAVOYARD

Il est charmant, notre village savoyard (1) Ancien *bourg* fortifié il a conservé ses portes ogivales (2) d'une assez fière apparence ; mais il a vu ses fossés se changer en jardins en fouillis (3) de verdure, ailleurs en pentes herbues (4) ombragées de superbes noyers. Peu à peu les maisons sont venues s'appliquer familièrement contre le mur d'enceinte où elles se sont percées des jours discrets (5), ici une fenêtre, là une lucarne. C'est plaisir de voir ces vieilles murailles ouvrir des yeux étonnés au milieu du lierre et des rosiers grimpants qui les tapissent. Elles se souviennent des rudes assauts que leur ont livrés jadis les Bernois (6), et, respirant le parfum des jardins, elles ne savent qu'en penser. A quoi faut-il croire, au présent ou au passé, aux Bernois ou aux roses ? C'est à cela qu'elles rêvent en se chauffant au soleil.

Du côté de la rue, les maisons offrent un

aspect pittoresque qui fait ma joie. Ce ne sont qu'angles rentrants ou saillants, des escaliers braulants, aux ais disjoints (7) des balcons de guingois (8), des soupentes (9) aériennes décorées de guenilles et de festons (10) de maïs, des *recoins* sombres où dorment de vieux socs de charrue et des tessons de bouteilles, des fumiers où picorent des poules des ruisseaux où tripotent et barbotent des bambins à *demi-nus* qui mangent les passants de leurs grands yeux fixes (11). Planter ce tohu-bohu (12) de *chaumines* (13) délabrées sur le promontoire (14) le plus avancé d'une falaise découpée en *criques* (15) que la vague, qui les bat, a *modelés* à son image ; au-dessus un coteau, des vignes un grand bois taillis de jeunes chênes, d'épais bouquets de ces châtaigniers chargés d'ans et de fruits qui sont l'honneur du Chablais (16) : voilà mon village.

VICTOR CHERBULIEZ.

EXPLICATIONS SUR LE TEXTE

(1) *Village savoyard*. Village de la Savoie. On dit encore *savoisien*. Le *savoyard* ou le *savoisien* est l'habitant de la Savoie.

(2) *Portes ogivales*. Des portes ogivales sont des portes ayant la forme de l'ogive. Le mot *ogive* se dit des arêtes saillantes qui se croisent au sommet d'une voûte. C'est une arcade plus élevée que le plein cintre et qui se termine en pointe. Une architecture ogivale est une architecture où l'ogive est employée aux portes et aux fenêtres.

(3) *Fouillis de verdure*. Masse confuse d'arbustes, de plantes disposées sans ordre.

(4) *Pentes herbues*. Pentes couvertes d'herbes.

(5) *Jours discrets*. Ouvertures petites, cachées, dissimulées, que l'on ne voit pas bien.

(6) *Bernois*. Les Bernois sont les habi-

tants du canton ou de la ville de Berne. Le canton de Berne est le plus considérable des cantons de la Suisse. Il a 532,164 habitants. C'est à Berne que réside le gouvernement fédéral de la Suisse.

(7) *Ais disjoints*. Planches qui ne se joignent pas bien. *Ais* est du masculin.

(8) *Guingois* (origine inconnue). Travers, ce qui n'est pas droit, ce qui n'a pas la figure qu'il devrait avoir : *Il y a du guingois dans cette construction*. On dit au figuré *il a l'esprit de guingois*.

(9) *Soupente*. Petite construction en planches ou en maçonnerie pratiquée dans la hauteur d'une pièce pour loger les domestiques ou pour quelque autre usage.

(10) *Festons*. Guirlandes, faisceau de feuilles et de petites branches entremêlées.

(11) *Les bambins qui mangent les passants de leurs grands yeux fixes*. C'est-à-dire qu'ils les regardent avec une curiosité telle que l'on dirait qu'ils veulent les manger.

(12) *Tohu-bohu*. Grand désordre, confusion.

(13) *Chaumine*. Petite chaumière.

(14) *Promontoire*. Autrefois *promontoire* était synonyme de *cap*. Aujourd'hui, ce mot, selon son étymologie d'ailleurs, désigne une masse de terre élevée ou montagne faisant saillie sur les eaux par opposition à *cap* qui désigne tout ce qui s'avance dans la mer que ce soit élevé ou non.

(15) *Crique*. Petite anse dans les anfractuosités d'un rivage.

(16) *Chablais*. Ancienne province des États sardes au sud du lac de Genève, chef-lieu Thonon. Doit son nom aux chevaux qu'y élevaient les Romains.

EXPLICATIONS GRAMMATICALES

GRAMMAIRE PROPREMENT DITE. — *Les rudes assauts que leur ont livrés jadis les Bernois*.

Livrés est conjugué avec avoir ; il a pour complément que mis pour assauts et doit donc s'accorder avec ce dernier mot. *Que la vague a modelés*, c'est-à-dire que la vague a modelé les criques, le complément est avant (rappeler la règle).—*Peu à peu les maisons sont venues s'appliquer*. Accord du participe passé accompagné de l'auxiliaire être. (Rappeler la règle).—*Où elles se sont percé des jours discrets*. Accord du participe passé d'un verbe pronominal. L'auxiliaire être est mis pour l'auxiliaire avoir. Elles ont percé à elles des jours discrets. Le complément direct jours est après le participe, par conséquent celui-ci doit rester invariable.—*Elles ne savent qu'en penser*, c'est-à-dire quoi penser de cela, *que* est un pronom conjonctif et *en* pronom adverbial.—*A deminus*. Il faut un trait d'union entre demi et le mot qui vient après, mais il n'en faut pas après l'expression à demi.

FAMILLES DE MOTS.—*Bourg*, bourgade (petit bourg) bourgeois, bourgeoisie, bourgeoisement.—*Recoin*, coin, encoignure ou encognure, cognée, cogner, rencogner (fam. pousser quelqu'un dans un coin, s'enfermer).

SYNONYMES.—*Jadis*, autrefois. *Chaumière*, chaumière, maisonnette, cottage. Une chaumière est une petite chaumière. Une maisonnette est une maison couverte autrement qu'en chaume. Un cottage (mot anglais) est une petite maison de campagne simple, mais élégante.—*Crique*, anse, baie, golfe, telle est la gradation.

EXERCICES

1. Analyser tous les participes passés de la dictée.—2. Expliquer toutes les expressions figurées de la dictée.—3. Trouver les mots de la même famille que *bourg*, *marraille*, *recoin* et indiquer pour chaque famille les rapports de sens entre eux.—4. Employer

dans des phrases *jadis*, *chaumière*, *crique* et les synonymes indiqués plus haut.—5. Dites en quelques mots en quoi consiste la dictée.

L'éducation Nationale.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1.—Un cultivateur a récolté 2380 minots de pommes de terre. Il en réserve 130 pour ses engrais, ses bêtes à cornes et sa maison. Il vend le reste à 43 cts en moyenne.

On demande

1.—Combien il en vendra de minots :
2.—Quelle somme il réalisera à 43 cts le minot :

3.—Combien mettra-t-il de temps à les vendre, sachant qu'il en transporte au marché 125 minots par semaine en moyenne ?

Solution :

1.—Il en vendra :

$$2380 - 130 = 2250 \text{ minots.}$$

2.—Il réalisera :

$$43 \text{ cts} \times 2250 = \$967.50.$$

3.—Il faudra pour les vendre :

$$2250 \div 125 = 18 \text{ semaines ou } 4\frac{1}{2} \text{ mois. Rép.}$$

2.—Un jeune homme sorti d'apprentissage entre chez un nouveau patron comme *compagnon* à raison de \$26 par mois, plus sa pension. On demande combien il lui restera au bout d'un an et demi, sachant qu'il a dépensé pour son habillement et ses menus plaisirs, \$7.95 par mois en moyenne et qu'il a donné à ses parents pauvres \$12 par mois ?

Solution :

$$\text{Un an et demi} = 12 \text{ mois} + 6 = 18 \text{ mois.}$$

Il a donc gagné :

$\$26 \times 18 = \468.00
 Il a dépensé
 $\$7.95 \times 18 = 143.10$
 Il a donné à
 ses parents : 216.00
 $\$12 \times 18 =$
 $\$108.90$
 Il lui reste :
 $\$108.90$

3.—Supposant que le Colonel Duchesnay ait réuni à Lévis, l'année dernière, pour les exercices militaires, 4592 volontaires qui se sont abrités sous 164 tentes. Combien y avait-il d'hommes sous chaque tente ? Quelle était la surface du camp, sa longueur étant de 115 verges (345 pds) et sa largeur 82 verges, (246 pds) ?

Solution :

Nombre d'hommes sous chaque tente :
 $4592 \div 164 = 28$ hommes.

Surface du camp :
 $115 \text{ v.} \times 82 = 9340 \text{ v.}$ carrées.

4.—Un charretier est monté de Ste Anne à Québec (7 lieues, 21 milles) en $2\frac{1}{4}$ heures. Combien de milles a-t-il fait à l'heure ?

Solution :

Il a parcouru :
 $21 \text{ milles} \div 2\frac{1}{4} = 9\frac{1}{4}$ Rép.

ALGÈBRE

Un homme escompte à la Banque Nationale 3 billets, le 1er de \$1100, payable dans 163 jours ; le 2e de \$1082, payable dans 68 jours et le 3e de \$1075. Il reçoit la même somme pour chacun de ces billets. Quel a été le taux de l'escompte et l'échéance du 3e billet, sans jours de grâce ?

Solution :

Soit x le taux pour 100 de l'escompte.
 1er Billet :

$$\frac{1100 \times x \times 163}{36,000}$$

La somme reçue moins l'escompte sera :

$$\begin{aligned} & \$1100 - \frac{1100 \times 163 x}{36,000} \\ \text{ou } & 1100 \times \frac{36000}{36,000} - \frac{1100 \times 163 x}{36,000} \quad (1) \end{aligned}$$

2e Billet :

$$\frac{1082 \times x \times 68}{36,000}$$

La somme reçue sera :

$$\begin{aligned} & 1082 - \frac{1082 \times 68 x}{36,000} \\ \text{ou } & 1082 \times \frac{36000}{36,000} - \frac{1082 \times 68 x}{36,000} \quad (2) \end{aligned}$$

Les quantités (1) et (2) devant être égales, on a l'équation suivante :

$$\begin{aligned} & \frac{1100 \times 36000 - 1100 \times 163 x}{36000} = \\ & \frac{1082 \times 36000 - 1082 \times 68 x}{36000} \end{aligned}$$

On a en multipliant les deux nombres par 36,000 :

$$\begin{aligned} & 1100 \times 36000 - 1100 \times 163 x \\ & = 1082 \times 36000 - 1082 \times 68 x \end{aligned}$$

De là on tire :

$$\begin{aligned} & 1100 \times 36000 - 1082 \times 36000 \\ & = 1100 \times 163x - 1082 \times 68x \end{aligned}$$

L'opération donne :

$$\begin{aligned} & 36000 \times (1100 - 1082) = 179300x - 73576x \\ \text{ou } & 64800 \times 18 = 105724 x \\ & 648000 = 105724 x \\ & x = \frac{648000}{105724} = 6,128 \end{aligned}$$

Ainsi, 6,129 est le taux de l'escompte.

Preuve :

L'escompte du 1er billet est de :

$$\begin{aligned} & 1100 \times 6,129 \times 163 = \frac{1098929,7}{36000} = \frac{1098929,7}{36000} \\ \text{ou } & \frac{1098,9297}{36} = 30.52 \end{aligned}$$

La somme reçue pour le 1er billet a été de :

$$1100 - 30.52 = \$1069.48$$

L'escompte du 2e billet a été de :

$$\begin{aligned} & 1082 \times 6,129 \times 68 = \frac{450947,304}{36,000} = \frac{450,947}{36} = 12.52 \\ \text{ou } & \frac{450,947}{36} = 12.52 \end{aligned}$$

On a reçu pour le 2^e billet :

$$1082 - 12,52 = 1069,48$$

Les sommes reçues pour les 2 premiers billets ont été de \$1069,48.

D'après les données, le 3^e billet de \$1075 s'est réduit par l'escompte à \$1069,48.

L'escompte a été de :

$$1075 - 1069,48 = \$5,52.$$

Cherchons maintenant le nombre de jours qu'une somme de \$1075 donnerait \$5,52 d'intérêt à 6,129 %. A ce taux l'intérêt de \$100 est de \$6,129.

L'intérêt de \$1 est de

$$\frac{\$6,129}{100}$$

L'intérêt de \$1075 sera :

$$\frac{\$6,129 \times 1075}{100}$$

L'intérêt de \$1075 par 1 jour serait :

$$\frac{6,129 \times 1075}{100 \times 360} \text{ ou } \frac{6588,675}{36000}$$

Autant de fois \$1075 pour 1 jour sera contenu dans \$5,52, autant de jour il y aura pour le 3^e billet.

Le nombre de jours sera :

$$5,52 : \frac{6588,675}{36000}$$

En appliquant la règle de la division d'un nombre entier par une fraction, on trouve pour quotient.

$$5,52 : \frac{6588,675}{36000} = \frac{5,52 \times 36000}{6588,675}$$

Les calculs fournissent le résultat suivant :

$$\frac{198720}{6588,675} = \frac{198720000}{6588675} = 30$$

Rép. Taux de l'escompte \$6,129 %.

Echéance du 3^e billet 30 jours.

G. B. L.

PETITE REVUE

(Pour l'Enseignement primaire)

L'injuste loi abolissant les écoles catholiques du Manitoba sera-t-elle maintenue ? Voilà ce que la province de Québec a bien hâte de savoir. On dit que tous les archevêques et évêques catholiques de la Puissance se sont prononcés contre cette législation barbare. Tant mieux.

(Depuis que ce qui précède a été écrit le gouvernement d'Ottawa a décidé de ne pas désavouer cette loi. La lettre des archevêques et des évêques dont nous parlons a été publiée.)

M. le Dr. Lachapelle, président du conseil d'hygiène de cette province, a reçu une lettre d'invitation au septième congrès international d'hygiène de Londres, qui aura lieu au mois d'août prochain. Voici les questions qui seront traitées à cette réunion de savants :

1° La médecine préventive ; 2° la bactériologie ; 3° les rapports entre les maladies chez les animaux et celles qui existent chez l'homme ; 4° l'hygiène infantile ; 5° la chimie et la physique dans leurs rapports avec l'hygiène ; 6° l'architecture dans ses rapports avec l'hygiène ; 7° le génie civil dans ses rapports avec l'hygiène ; 8° l'hygiène navale et militaire ; 9° l'hygiène administrative ; 10 la démographie ; 11 les statistiques vitales ; 12 l'hygiène industrielle

L'Espagne se prépare à célébrer dignement le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Cette grande fête aura lieu en 1892.

La population française fait des progrès énormes dans l'est de la province d'Ontario. D'après les rapports scolaires publiés par le

gouvernement de cette province, il y 59 écoles françaises fréquentées par 3,000 élèves dans les comtés de Prescott et Russell.

Nos compatriotes d'Ontario possèdent des écoles séparées. Pourquoi le Manitoba n'imite-t-il pas l'esprit de justice de la grande province anglaise à l'égard de la minorité ?

C. J. M.

Des punitions à l'école

M. Rouillard a publié presque en entier, dans l'*Écénement*, l'article qui a paru dans l'*Enseignement primaire* sous le titre de *Punitions à l'école*, et le fait précéder des remarques qui suivent :

« Voilà assurément un point très important en éducation, et nous voyons avec plaisir que l'un des nôtres, M. C. J. Magnan, l'aborde dans l'*Enseignement primaire*, avec une incontestable compétence.

M. Magnan définit d'abord ce qu'est le respect envers l'autorité et à quelles sources il se puise. Puis il indique ce que doit être la punition de l'élève récalcitrant, de quelle façon elle doit être infligée pour être profitable à celui qui en est l'objet.

Nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs les considérations auxquelles se livre sur ce sujet M. Magnan ; elles sont pleines de bon sens et méritent d'être méditées par ceux qui ont l'enseignement de la jeunesse entre les mains. »

BULLETIN GÉOGRAPHIQUE

(Pour l'*Enseignement primaire*)

La difficulté de Terre-Neuve pourrait bien amener une guerre entre l'Angleterre et la France. Les colons réclament les droits que cette dernière possède sur les côtes de l'île depuis très longtemps. La France ne veut

pas céder et l'Angleterre est obligée de faire respecter le traité qui garantit une partie des pêcheries de Terre-Neuve à sa voisine d'outre-manche.

Si le gouvernement britannique écoute les demandes de sa colonie il s'expose à une collision avec la France ; s'il ne rend aux exigences des Terrenoviens, ces derniers menacent de passer aux États-Unis. Attendons la fin.

* *

L'Angleterre vient de déclarer la guerre à Vénézuëla, en vertu d'un traité passé en 1814 et que ce pays ne veut plus reconnaître. Rien ne fait prévoir que la lutte sera bien sérieuse.

* **

Les États-Unis et la Suisse viennent de conclure un traité en vertu duquel toutes les difficultés qui pourront survenir entre les deux nations seront soumises à l'arbitrage.

* *

Les dépêches qui nous arrivent du Chili se contredisent passablement. Ainsi, une journée le télégraphe apporte ce qui suit : « La révolution au Chili a causé une disette de tout. Le charbon se vend \$55 la tonne et il n'en reste presque plus. Les révolutionnaires ont la haute main. Le lendemain, autres nouvelles : Des dépêches du Chili, reçues ici, disent qu'il y a eu un sérieux engagement, récemment, près de Valparaiso, et que 200 des insurgés ont été faits prisonniers, liés ensemble et tués à coups de canon par les troupes du gouvernement. »

Ce qu'il y a de certain c'est que la guerre civile se continue encore dans ce pays.

* *

La Belgique fait des efforts pour s'annexer la vallée du Nil dans l'Afrique centrale.

C. J. M.

BIBLIOGRAPHIES

(Pour l'Enseignement primaire)

La littérature au Canada en 1890 — Par
F. A. BAILLAIRGÉ, *Ptre.* — Première
année.

Nous venons de passer une amusante soirée à feuilletter le dictionnaire-critique de la littérature au Canada français pour 1890 que vient de publier le rédacteur de l'*Étudiant*. C'est pour la première fois qu'il est donné aux Canadiens-français de pouvoir se renseigner judicieusement, en quelques instants, sur presque tous les ouvrages qui ont paru chez eux dans le cours de l'année dernière. Quel immense avantage la petite encyclopédie de M. l'abbé Baillairgé n'offre-t-elle pas aux personnes sérieuses qui se font un devoir de suivre les mouvements de notre petite armée de travailleurs intellectuels aux instituteurs et aux institutrices, et même à la jeunesse de nos écoles qui gagnerait énormément à connaître les hommes laborieux qui écrivent beaucoup dans l'intérêt des générations prochaines.

Ceux qui n'ont pas les moyens de se procurer les livres canadiens qui éclorent ça et là et de temps en temps, ou qui n'ont pas le temps de lire tout ce qui se publie au pays, aiment cependant à savoir ce qui se passe dans le domaine de l'intelligence. Les revues et les journaux disent bien un mot de temps à autre d'un ouvrage nouveau, d'une brochure, etc, mais ce genre de critique est loin de rendre justice aux écrivains et peu propre à former l'opinion publique sur la valeur de notre littérature nationale.

Le livre de M. Baillairgé contient l'appréciation d'une centaine d'œuvres de tous genres : religion, histoire, éducation, science etc. L'auteur est toujours digne, charitable et impartial dans ses critiques. Il ne recule pas

devant les reproches mérités qui regardent la forme ou le fond et met volontiers la critique des autres à contribution : ce qui fait mieux connaître l'écrivain aux lecteurs, c'est que la *note juste* se trouve partout dans : *La littérature au Canada*. Néanmoins, M. Baillairgé nous permettra de différer avec lui en ce qui regarde le *fractionnement* des écoles normales. Il semble partager l'opinion de ceux qui veraient avec plaisir l'établissement d'un cours normal dans nos institutions d'éducation secondaire, où les jeunes personnes des deux sexes qui se destinent à l'enseignement iraient recevoir un enseignement particulier. C'était là un peu l'idée de feu M. le Dr. Meilleur. Mais conçoit-on ce qu'il en coûterait pour établir dans chacune de nos maisons d'éducation secondaire, qui sont très nombreuses, un département pédagogique, avec des professeurs capables de former de bons maîtres et de bonnes maîtresses, des écoles annexes, indispensables aux élèves-maîtres qui mettent en pratique, dans ces classes, les théories qu'ils ont apprises ? Croit-on que cette collection de petites écoles normales — pour les rendre efficace — ne reviendraient pas beaucoup plus cher à l'Etat que les trois institutions spéciales (1) que nous possédons depuis plus de trente trois ans ? Il y aurait bien d'autres raisons à énumérer contre la décentralisation des écoles normales. Quant aux normaliens qui entrent dans les professions libérales, le nombre en est infiniment petit. La statistique donne en moyenne quatre, tout au plus cinq, sur cent. Pour ce qui en est des élèves-maîtresses, c'est le département le plus nombreux, sous la direction religieuse des Révérendes Dames Ursulines de Québec. Elles enseignent presque toutes ou se font religieuses, et dans ce saint

(1) Deux catholiques et une protestante.

état elles enseignent aussi. Depuis 1880, un bien plus grand nombre d'élèves-maitres entrent dans la carrière de l'enseignement, pour la bonne raison que les places qui peuvent au moins faire vivre honnêtement un instituteur sont plus nombreuses aujourd'hui. Ce n'est pas le moment de faire ici le procès des écoles normales. D'ailleurs, l'auteur admet la nécessité de ces institutions et il en parle en homme réfléchi, en patriote et en écrivain soucieux du progrès de l'éducation. (1)

La première livraison de *La littérature au Canada* n'est pas parfaite, M. Baillairgé l'admet lui-même dans la préface de son livre. Nous aimerions à trouver au commencement du volume une introduction synthétique, donnant une idée d'ensemble sur le mouvement de la littérature canadienne durant l'année. L'auteur y a songé, mais il préfère laisser ce soin aux journalistes. Ces derniers, avec notre système politique, n'ont guère le temps d'analyser sérieusement un livre comme celui qui nous occupe maintenant. De sorte que c'est le public qui souffrira de cette petite lacune. Espérons que l'année prochaine M. Baillairgé ornara la deuxième livraison de sa précieuse encyclopédie d'une préface solide, tel qu'il a le secret d'en faire. Quant au groupement des critiques qui ont trait aux livres se rapportant à la religion, l'histoire, l'éducation, ce point nous semble indispensable pour un ouvrage de ce genre.

Nous aimons beaucoup la manière de dire de M. Baillairgé. Il donne à chacun son mérite et dit poliment ce qu'il trouve de reprehensible dans le style et les idées. Il n'encense ni ne rudoie personne : sa critique porte à mieux faire.

Tel qu'il est le premier volume de la *Littérature au Canada* mérite un généreux encouragement des classes instruites et de tous les amis des lettres. Nous attendons avec hâte la deuxième livraison de cette publication d'un nouveau genre, qui deviendra avant peu le bijou de la littérature canadienne.

C. J. MAGNAN.

LE COMTE DE PARIS A QUÉBEC, *Par Ernest Gagnon*. Charmant récit, écrit dans un

(2) M. l'abbé Baillairgé a parlé incidemment des écoles normales en faisant la critique de la brochure de M. N. Legendre, intitulée *nos écoles*.

style brillant, de la visite du Comte de Paris à Québec, le 27 octobre 1890. Le travail de M. Gagnon est précédé d'une très belle introduction due à la noble plume de l'honorable jug. Routhier. C'est une idée patriotique que M. Gagnon a eue là de réunir tous les traits pittoresques des fêtes brillantes auxquelles le passage en notre pays des descendants des vieux rois de France a donné lieu. En lisant ce volume on se sent fier de l'accueil bienveillant que la nationalité canadienne-française a fait aux arrières petits-fils des grands rois (1) qui ont fait notre pays. Le patriotisme, l'histoire et la poésie se mêlent au sentiment religieux dans le frais petit livre que M. Gagnon vient de publier. Le chapitre : *Pèlerinage à Ste-Anne* est admirable. Voici la division du livre : Introduction — L'arrivée — A Spencer Wood — Chez les Ursulines — A l'Université — Déviations et digressions — Au Palais législatif — Aux Plaines d'Abraham — A la croix de Jacques Cartier — Pèlerinage — Banquet et discours — A cheval — Les Hurons — A la citadelle — Le départ — Appendice : la maison de France.

C. J. MAGNAN.

LES BIBLIOTHEQUES POPULAIRES, tel est le titre d'une opuscule que vient de publier M. Eugène Rouillard, rédacteur de *l'Événement*.

Nous avons parcouru avec un bien vif intérêt cet ouvrage qui dénote chez son auteur un homme sérieux, qui sait apprécier les hommes et les choses.

M. Rouillard veut que l'ouvrier, l'artisan, le cultivateur, tout le monde lise. Nous partageons volontiers son opinion sur ce sujet. Car celui qui lit est toujours beaucoup au-dessus de celui qui ne lit pas, et le moyen de faire lire le peuple, c'est de lui fournir des livres proportionnés à ses forces intellectuelles.

Or, les bibliothèques publiques subventionnées par l'État que conseille M. Rouillard, sont le seul moyen d'atteindre ce but si louable et si patriotique.

Néanmoins, ces bibliothèques sont désirables qu'autant qu'elles seront composées de livres réellement utiles et chrétiens. (2)

J. B. C.

(1) Louis XV ne fait pas partie de ces *grands rois*, bien entendu.

(2) "L'Enseignement primaire" a déjà annoncé l'instructive brochure de M. Rouillard.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

RECUEIL

DE

LEÇONS DE CHOSES

à l'usage des Ecoles Primaires, Modèles et Académiques, des Collèges, Couvents, etc., etc.

Par J. B. CLOUTIER

Professeur à l'école normale Laval et Rédacteur de "L'Enseignement primaire."

Ce livre est indispensable à tous instituteurs et institutrices qui ont à cœur de se conformer au désir du Conseil de l'Instruction publique au sujet des leçons de choses.

En vente chez tous les libraires de Québec et chez MM. Cadieux et Derome, J. B. Rolland, Beauchemin et Valois, à Montréal.

LIVRES CLASSIQUES

GRAMMAIRE DE LHOMOND

AVEC SYNTAXE

Revue par J. B. CLOUTIER

DEVOIRS GRAMMATICAUX

PAR LE MÊME

METHODE RATIONNELLE DE LECTURE

OU LE

PREMIER LIVRE DES ENFANTS

PAR LE MÊME

Tous ces livres ont été approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, et sont en vente chez tous les libraires de Québec et de Montréal.

Imprimé par C. DARVEAU, No. 82, rue de la Montagne, Québec.